

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****AFFAIRE CPA N° 2025-45****ARBITRAGE EN VERTU DE L'ACCORD DE PARTENARIAT EN MATIERE D'ASILE****(LA REPUBLIQUE DU RWANDA C. LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD)**

LA HAYE, LE 27 MARS 2026

Le Tribunal prononce la clôture de l'audience

Le 20 mars 2026, le Tribunal constitué en vertu de l'article 22 de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Rwanda et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant les dispositions d'un partenariat en matière d'asile visant à renforcer les engagements internationaux communs en matière de protection des réfugiés et des migrants (l'« Accord de partenariat en matière d'asile ») et du Règlement d'arbitrage de la CPA de 2012, a prononcé la clôture de l'audience.

L'audience s'est tenue du 18 au 20 mars 2026 au Palais de la Paix, à La Haye, siège de la Cour permanente d'arbitrage (« CPA »).

Conformément à l'article 11(2) du Règlement de procédure complémentaire, les plaidoiries écrites des Parties ont été publiées dans la base de données des affaires sous les auspices de la CPA (<https://pca-cpa.org/en/cases/370/>). Conformément à la procédure établie par le Tribunal, un enregistrement de l'audience ainsi qu'une copie des transcriptions de l'audience seront également publiés en temps utile dans la base de données des affaires sous les auspices de la CPA.

La délégation du Rwanda était menée par son Agent désigné, le Dr Emmanuel Ugirashebuja, Ministre de la Justice et Procureur général de la République du Rwanda. La délégation du Royaume-Uni était dirigée par son Agent désigné, la Dre Tamsin Stubbing, Directrice adjointe chargée de la réinstallation et de la stratégie internationale, Service des conseillers juridiques du *Home Office*.

Conformément à l'article 22(5) de l'Accord de partenariat en matière d'asile, sous réserve d'une prorogation convenue entre les Parties, le Tribunal devrait rendre sa sentence dans la présente procédure au plus tard le 15 mai 2026.

Contexte du différend

La procédure arbitrale a été instituée le 24 novembre 2025 lorsque la République du Rwanda a adressé au Royaume-Uni une Notification d'arbitrage en vertu de l'article 22 de l'Accord de partenariat en matière d'asile et de l'article 3 du Règlement d'arbitrage de la CPA de 2012. La Notification d'arbitrage fait référence au « respect par le [Royaume-Uni] de certaines obligations au titre de l'Accord [de partenariat en matière d'asile] ».

Composé de trois membres, le Tribunal est présidé par M. le juge Peter Tomka (un ressortissant de la République slovaque). Les autres membres du Tribunal sont M. le professeur Dr Mohamed Abdel Wahab (un ressortissant d'Égypte) et Mme la juge Joan Donoghue (une ressortissante des États-Unis d'Amérique). La CPA agit en tant que greffe dans le cadre de cet arbitrage.

De plus amples informations relatives à la procédure sont disponibles dans la base de données des affaires sous les auspices de la CPA (<https://pca-cpa.org/en/cases/370/>). La CPA, après avoir consulté les Parties, publiera de temps à autre des communiqués de presse portant sur l'état d'avancement de la procédure. Les ordonnances de procédure et sentences du Tribunal seront de surcroît publiées dans la

base de données des affaires sous les auspices de la CPA, sous réserve du caviardage d'informations confidentielles autorisé par le Tribunal.

* * *

À propos de la Cour permanente d'arbitrage

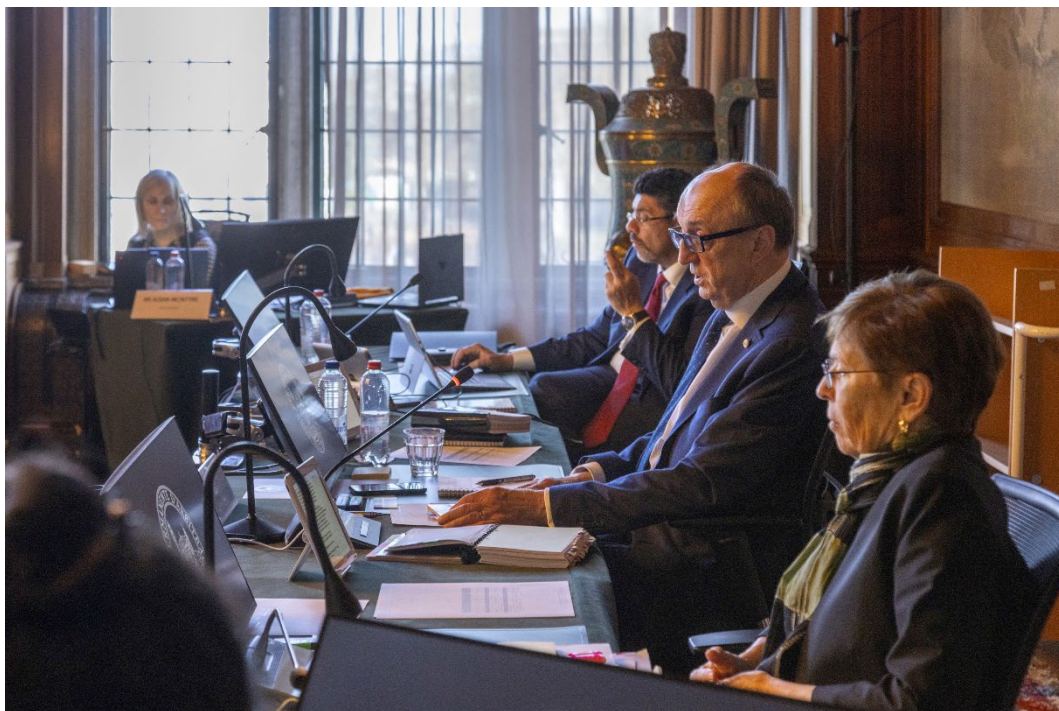
La Cour permanente d'arbitrage est une organisation intergouvernementale créée par la Convention de La Haye de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux. La CPA compte 127 Parties contractantes. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et d'autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'entités étatiques, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau international de la CPA fournit actuellement des services de greffe dans 8 arbitrages interétatiques, 1 autre procédure interétatique, 90 arbitrages sous l'égide de traités bilatéraux ou multilatéraux d'investissement ou de législations nationales relatives aux investissements, 93 arbitrages sur le fondement de contrats impliquant un État ou une entité étatique et 6 autres procédures. De plus amples informations sur la CPA sont disponibles à l'adresse suivante : www.pca-cpa.org.

Contact : Cour permanente d'arbitrage
Courriel : bureau@pca-cpa.org

PHOTOGRAPHIES ACCOMPAGNANT LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Tribunal arbitral et membres du personnel de la CPA



Tribunal en audience



Délégation du Rwanda



Délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord



Dr Emmanuel Ugirashebuja, Agent du Rwanda



Dre Tamsin Stubbing, Agent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord



Lord Verdirame KC, Conseil du Rwanda



M. Ben Juratowitch KC, Conseil du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord



Mme Belinda McRae, Conseil du Rwanda



Mme Naomi Hart, Conseil du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord